

COMPTE RENDU A L'ATTENTION DES MEMBRES DU CA DU CNOSF

Pour donner suite à la demande de 8 administrateurs, MM. ALLOUACHE, AMSALEM, DENECHAU, FERREIRA, GIRAULT, HATOT, TANGUY, VANDENBERGUE adressée au bureau restreint le 25/11/2022, Le trésorier du CNOSF Michel CALLOT nous a fait parvenir les éléments demandés par courrier électronique afin que nous puissions les étudier.

Nos investigations ont porté sur le grand livre et les différents relevés de cartes bancaires. Elles viennent en complément de l'audit interne fait par le trésorier et dont il a fait état lors du Conseil d'Administration du 15 décembre 2022, et qui a mis en évidence une quarantaine de dépenses non justifiées ou relevant d'une utilisation à des fins personnelles de la carte bancaire du CNOSF par la Présidente du CNOSF, le total de ces écritures représentant un montant de 4 184,35 €, remboursé intégralement par la Présidente.

Les 17 et 18 janvier 2023, MM. HATOT et TANGUY se sont rendus au siège du CNOSF afin de consulter les pièces comptables demandées.

Suite à ces 2 demi-journées, il en ressort que la majorité des éléments que nous avons en questionnement font partie de l'audit interne mené par le trésorier.

Suite à un examen des factures de taxi du CNOSF, nous soumettons au Trésorier 5 courses que nous lui demandons de contrôler, le total de ces factures représentant 206,16 €.

Lors de nos investigations, sur place, nous avons consulté les factures de l'agence HAVAS, prestataire en communication. Cette agence a été utilisée dans le cadre de la révocation du Secrétaire Général, Didier SEMINET. Il ressort que les honoraires, d'un montant de 38 000 € HT, correspondent à 17 jours de travail de collaborateurs d'HAVAS entre le 5 septembre et le 13 octobre 2022.

Nous avons ensuite consulté les factures d'un autre prestataire M. TEBOUL, qui a facturé au CNOSF entre le mois d'août 2021 et la fin septembre 2022 un montant de 65 000 € HT, dont 12 000 € HT pour accompagner la gestion de la révocation du Secrétaire Général, en complément d'HAVAS.

Nous avons enfin consulté les factures d'avocats relatives au dossier de la révocation du Secrétaire Général et à la crise qui s'en est suivie. Le total est d'un montant de 7 340 € HT, correspondant à 26 heures de travail entre le 29 juin et le 16 novembre 2022.

Nous avons aussi consulté les factures de taxi et VTC qui étaient au nom de la présidente. Il en ressort que cette dernière utilise régulièrement ce type de transport pour se déplacer, dans Paris, lors de rendez-vous, pour se rendre au siège du CNOSF ou pour rentrer à son domicile, le montant entre juin 2021 et octobre 2022 est supérieur à 10 000 €.

Concernant l'utilisation des taxis ou VTC, sur cette période on peut constater que 3 900 € ont été dépensés pour transporter la Présidente sur son trajet domicile /travail.

Le détail se compose de 77 trajets aller et 47 trajets retour.

Il serait bien qu'une règle soit écrite sur les circonstances permettant l'utilisation de taxis. De même on peut s'interroger sur des dépenses hors budget prévisionnel et l'absence, à notre connaissance, de procédure de consultation et d'engagement de dépenses.

Lors d'un échange avec la Présidente, celle-ci nous a encouragé à étudier les notes de frais de l'ensemble des élus du CNOSF pour aller jusqu'au bout dans la démarche de transparence, ce que MM HATOT et DENECHAU ont fait le lundi 6 mars 2023.

Pour finir, nous pouvons rajouter que, lors de nos entretiens, le trésorier Michel CALLOT nous a assuré qu'il n'y avait pas d'autres dépenses pouvant poser problèmes. Nous lui accordons notre confiance, et, le remercions ainsi que le directeur financier, Christophe Moreaux, pour la transparence mise en œuvre pour ces contrôles.

Eric TANGUY & Stéphane HATOT